

ANNEXE 2 : CHARTE D'USAGE DES ESPACES DE L'ÉCOLE DU BREUIL

L'Ecole Du Breuil est un établissement soucieux du respect de la nature et du vivant. Elle s'efforce ainsi de minimiser l'empreinte écologique des événements qu'elle accueille.

Dans ce cadre, les acteurs réalisant des événements au sein de l'Ecole s'engagent à :

- **Limiter l'empreinte écologique du transport des personnes et des marchandises en favorisant les transports en commun et les mobilités douces.**
La gare de RER de Joinville-le-Pont est à moins de 10min à pied de l'Ecole, une station Vélib' est située en face de l'Ecole et de nombreux arceaux sont disponibles à proximité
- **Économiser les ressources énergétiques, en privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables dans la mesure du possible ainsi que les dispositifs d'éclairage basse consommation si nécessaire**
- **Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables ; ainsi que l'utilisation de matériels éco-conçus.**
- **Réduire, et pratiquer un tri sélectif des déchets. Des consignes seront données en ce sens à chaque lauréat au moment de son installation.**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire en privilégiant :**
 - ✓ Des achats écoresponsables
 - ✓ Le don des produits comestibles restants à des associations pour redistribution (non déconditionnés, sans rupture de la chaîne du froid)
 - ✓ L'utilisation de vaisselle durable consignée et en matière biodégradable (ecocup...)
 - ✓ Les produits locaux, de saison et quand c'est possible issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable

Chaque exposant est responsable de son matériel, l'Ecole ne pourra être tenue responsable de tout vol ou dégradation.

Les espaces occupés devront être restitués en l'état. Les dégradations constatées sont à la charge de l'exposant, qui ne devra porter aucune atteinte aux plantations.

En cas de dégradation, les travaux de remise en état s'effectuent jusqu'à leur parfait achèvement, expressément constaté par l'Ecole Du Breuil, sous son contrôle et selon ses indications, sur la base d'un devis présenté par l'Ecole Du Breuil.

L'activité se tiendra aux côtés d'autres animations, et devront se faire dans le respect sonore de chacune.

Il est strictement interdit de fumer ailleurs que dans la zone réservée à cet usage.

Date :

Signature :